

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023 N°21

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Nespouls, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Nespouls, sous la présidence de Monsieur François PATIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 MARS 2023

Présents (11) : M. PATIER, M. ROCHE, Mme AUSSEL, M. BARONI, Mme SERRE, Mme CAUSSE, M. LACOTTE, M. LAFAILLE, M. MARQUE, Mme PUJOLE, Mme SANIS.

Absents excusés (2) : Mme DEHON, Mme DUMOND, Mme PEREZ, Mme MADANCOS

Pouvoirs :

Mme DEHON a donné pouvoir à Mme SERRE

Mme DUMOND a donné pouvoir à Mme SANIS

Mme PEREZ a donné pouvoir à M. PATIER

Mme MADANCOS a donné pouvoir à M. BARONI

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 15

I) Désignation d'une secrétaire de séance :

Secrétaire de séance : Mme PUJOLE

II) Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal :

Le compte rendu de la séance N°20 du 31/01/23 ayant été envoyé par mail à tous les élus, Monsieur le Maire en demande l'approbation au conseil.

- Approuvé à l'unanimité

III) Comptes rendus des réunions :

Conseil d'école

Mme Lore SANIS prend la parole afin d'expliquer au conseil municipal les différentes mesures et projets abordés lors du Conseil d'école

Dans le cadre du plan pauvreté, le gouvernement propose la mise en place du dispositif « cantine à 1€ ». L'objectif est de garantir aux familles dont le quotient familial de la CAF est inférieur ou égal à 1000€, des repas équilibrés à 1€ pour leurs enfants scolarisés dans la commune.

L'Etat s'engage sur une période de 3 ans à accorder une aide financière aux communes (de moins de 10.000 habitants) qui auront signé une convention avec l'Etat et qui auront instauré une grille tarifaire progressive pour la cantine de leur école primaire.

La commune de Nespouls, étant éligible au dispositif « Cantine à 1€ », va donc instaurer une grille tarifaire avec 3 tranches. Voici le nouveau barème applicable au 24 avril 2023

Quotient familial	Prix d'un repas
0 - 499	0,98 €
500 - 1000	1,00€
> 1000	1,50 €

*Effectif actuel de l'école:

66 élèves dont 6 élèves de CM2 qui partiront au collège l'année prochaine.

Effectif pour la rentrée 2023/2024 : 62 élèves.

*Actions menées et projets ::

Le 10 juin auront lieu les portes ouvertes à l'école Tina Adler pour les futurs inscrits

Le cycle piscine est terminé et comme chaque année enfants et accompagnants ont passé un agréable moment

Le 8 mai la chorale de l'école sera présente lors de la cérémonie

Les travaux de l'escalier extérieur de l'école sont terminés

L'école est toujours en recherche d'un ou d'une candidate pour un service civique. Cela fait déjà 2 ans que l'école est en recherche d'un emploi civique mais sans résultats, du fait certainement d'un salaire peu attractif et d'une amplitude horaire assez longue.

A la demande des enfants et en accord avec la cantinière, il est prévu en fin d'année scolaire un projet de « Repas inversé » où les enfants dégusteront le dessert, puis le plat de résistance et pour finir une entrée.

Cette année encore les enfants de CM2 auront la possibilité d'effectuer un baptême de l'air.

- Sortie au village du Bournat
- Course d'orientation dans le village
- Concours de langue anglaise
- La semaine du Causse

Le 27 juin aura lieu à la salle polyvalente un spectacle avec le Cirque Les Tony prix d'entrée de 4 € pour les enfants et de 6 € pour les adultes.

Pour terminer Mme Sanis a tenu à informer le conseil municipal de l'engagement et du dynamisme inchangé du personnel de l'école.

IV) Délibérations :

N° 1 : Fixation des taux d'imposition 2023

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux déjà appliqués, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 33.94‰
- ..Taxe foncière (non bâti) : 152.94%
- Taxe d'habitation : 7.64%

N° 2 : Subventions aux associations

Le conseil municipal décide d'attribuer aux associations suivantes, une subvention :

- CAUE : 150 €
- Rugby Causse Vézère : 1 000 €
- Bibliothèque départementale : 350 €
- Club des aînés « Arc en Ciel » : 100 €
- Société de chasse de Nespouls : 200 €
- Instance de coordination de l'autonomie canton de Saint-Pantaléon-de- Larche : 649 €
- DDEN : 60 €
- Association famille rurale de Larche : 100 €
- Foyer rural de Nespouls : 1 000€
- AICN : 50 €
- Association du Rionet : 3 000 €
- Association violences conjugales : 100 €
- APE les lionceaux de Nespouls : 200 €
- Tennis de table de Nespouls : 100 €
- Le Yoga : 50€
- Les Caussinades : 50 €
- MAM Les Canaillous : 50 €
- Secours populaire : 100 €
- Ligue contre le cancer : 100 €
- Passeurs de Mémoire : 120 €
- Solidarité paysans Limousin : 50 €

N° 3 : Présentation et approbation du Budget Primitif 2023 — Budget Principal

Le conseil municipal approuve les montants du budget primitif 2023 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 588 073,00 €
- Recettes de fonctionnement : 588 073.00 €
- Dépenses d'investissement : 359 958.71 €
- ..Recettes d'investissement : 359 958.71 €

Le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

N° 4 : Participation fiscalisée de la Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise en recouvrement par le service fiscal de la participation de la commune pour un montant de 1 589.62 €

N° 5 : la tarification sociale de la cantine

Monsieur le Maire informe qu'une aide financière du Gouvernement sera versée à condition que le service de restauration scolaire propose au moins 3 tranches de tarification, en fonction des revenus et du nombre d'enfants au foyer (ou quotient familial).

Monsieur le Maire propose la tarification suivante :

Quotient familial *	Tarifs *
0 à 499	0.98€
500 à 1000	1.00€
Plus de 1000	1.50€

*Montant en euros

Quotient familial=Revenu brut imposable / nombre de parts fiscales/ 12

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

N°6 : Approbation de la contractualisation départementale 2023-2025

Le département a relancé une phase de contractualisation pour 2023-2025. Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif de la contractualisation départementale 2023-2025, exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux.

Maître d'ouvrage	Libellé projet	Montant HT du projet	Aide CD	Aide CD (%)	Catégorie d'aide	Catégorie d'aide - libellé	Année	Priorité
NESPOULS	Salle Polyvalente : changement de système de chauffage et rénovation avec prise en compte de la performance énergétique	24 100 €	11 240 €	40,00%	2 2	Rénovation énergétique - Bâtiment sans loyer	2 023	1
NESPOULS	Diagnostic énergétique	3 000 €	2 400 €	80,00%	2 3	Rénovation énergétique - Diagnostic énergétique	2 023	1
NESPOULS	Ecole : travaux de rénovation avec prise en compte de la performance énergétique du bâtiment	12 000 €	12 800 €	40,00%	2 2	Rénovation énergétique - Bâtiment sans loyer	2 023	2
NESPOULS	Rénovation de la toiture du Presbytère (logement locatif) et isolation avec amélioration de la performance énergétique	81 800 €	24 540 €	30,00%	2 1	Rénovation énergétique - Bâtiment avec loyer	2 025	2
NESPOULS	Installation de panneaux Photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente	42 000 €	16 800 €	40,00%	2 2	Rénovation énergétique - Bâtiment sans loyer	2 024	2
NESPOULS	Installation de panneaux Photovoltaïques sur la toiture de l'école	21 000 €	8 400 €	40,00%	2 2	Rénovation énergétique - Bâtiment sans loyer	2 025	1

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

N° 7 : Convention de partenariat avec le Souvenir Français concernant la géolocalisation des tombes des morts pour la France au cimetière de Nespouls

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Souvenir Français souhaite mettre en œuvre une politique de sauvegarde et de mise en valeur des tombes familiales de Morts pour la France. Cette action prend la forme d'une application mobile dénommée « GéoMémoire ». Mr et Mme DEHON élus à Nespouls ont déjà effectué ce travail de repérage il y a quelques années sur les tombes de ces soldats morts pour la France dans notre cimetière. De ce fait, pour la commune de Nespouls,

l'application sera mise à disposition à titre gracieux jusqu'en 2029 et la convention avec le Souvenir Français va être signée.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

V) Informations et questions diverses :

*Monsieur Patier indique que Mr et Mme DEHON ont découvert que le frère du Capitaine Théodore GALINAT, dont la famille habitait sur la commune de Nespouls, était lui aussi né à Nespouls en 1895. Il se prénomait Antoine et il est mort pour la France en 1914.

Ces informations ont été retrouvées dans les archives d'Oran en Algérie où il résidait.

*Cérémonie du 8 mai

Cette année la cérémonie débutera à 17 h en présence du préfet, de la gendarmerie, du 126^e RI et de l'association Les passeurs de Mémoire, ainsi que de la chorale de l'école. Elle comportera 2 parties :

1) Cérémonie traditionnelle du 8 mai.

- Les habitants de Nespouls pourront à leur initiative venir à la cérémonie en tenue d'époque des années 50

2) Inauguration de la Stèle des Justes

-Défilé du 126^e ainsi que des bénévoles de l'association Les passeurs de Mémoire en uniforme

Deux expositions seront à découvrir :

- La résistance et les justes à la salle des Mariages

-Le 126^e RI à la salle polyvalente

Au terme de la cérémonie, le verre de l'amitié sera servi à la salle polyvalente.

*Opération nettoyage à Nespouls prévu le 1^{er} avril.

Lors d'une formation sur la lutte contre les dépôts sauvages, le Département s'est engagé pour 2023 à mener une première campagne de sensibilisation de lutte contre ces déchets. C'est dans le cadre de l'opération « La Corrèze, je l'aime, je la préserve ! » du 01 au 08 avril, que la commune de Nespouls s'est inscrite pour organiser une opération nettoyage le 01 avril de 9h00 à 12h30.

Monique SERRE indique qu'à ce jour seulement 17 personnes sont inscrites et appelle aux bonnes volontés pour le nettoyage de ces dépôts sauvages.

L'école et les enfants ont été sensibilisés à cette journée. En effet les élèves de l'école sont des acteurs au quotidien de la gestion et du tri des déchets de par leur apprentissage à l'école et par le

passage par exemple du Sirtom dans leur classe. Une réunion sera organisée avant le 01 avril afin de créer des équipes de bénévoles qui seront réparties sur les différents points de collectes sur la commune. L'opération nettoyage sur Nespouls sera suivie d'un pot offert et d'un repas corrézien chez Topeur non offert.

Le Département fournira 2 sacs poubelles à chaque participant et une paire de gants de protection. Une telle opération pourra faire l'objet de récompenses de la part du Conseil Départemental.

*Première édition de la course de Léa

Le 16 avril est organisé par le Foyer Rural de Nespouls la première édition de « la Course de Léa ». A cette occasion deux parcours de 5 km ou 12 km seront proposés aux personnes inscrites moyennant une participation de 5 euros pour les 10 ans et de 10 euros pour les + de 12 ans. Ces fonds seront reversés à l'association Le Point Rose créée en 2015, installée à Cabriés et venant en aide aux familles endeuillées par le décès de leur enfant. Cette association a beaucoup soutenu la famille de Léa nous indique Monique SERRE.

*Projet de lignes de covoiturage : Illicov

Pour favoriser les déplacements des habitants, l'Agglo de Brive va lancer une démarche expérimentale de lignes de covoiturages régulières. Les habitants de Nespouls sont invités à exprimer leur besoin de mobilité sur le site illicov.fr/voter. En fonction des retours obtenus, une ou plusieurs lignes seront expérimentées. C'est un service de covoiturage financé par l'Agglo de Brive. Les passagers se rendent aux arrêts pour être pris en charge par les conducteurs qui sont rémunérés alors que les passagers voyagent gratuitement.

* Un habitant de Nespouls a proposé à Mr le Maire d'installer dans le dortoir de l'école communale un plancher expérimental, permettant de traiter les agents allergènes se trouvant dans l'air. Des outils de prises de mesures seront installés dans la salle jouxtant le dortoir.

* Tous les agents communaux ont effectué la formation « Santé et Sécurité au Travail

VI) Calendrier

Prochain Conseil Municipal 2 Mai 2023 à 19h15

Fin de la séance : 20h45